

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13238**

### Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Master à finalité Professionnelle Domaine : Droit, économie, gestion Mention : Finance Spécialité : Gestion de patrimoine

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université de Paris XII, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1967)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

313 Finances, banque, assurances, immobilier, 128 Droit, sciences politiques, 122 Economie

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'objectif du Master Gestion de patrimoine est de former des spécialistes en gestion de patrimoine aptes à développer les meilleures stratégies de gestion de patrimoine - qu'ils auront appris à maîtriser à partir d'une connaissance approfondie des principes financiers, juridiques et fiscaux- et des techniques de vente. La spécialité vise à former des professionnels en mesure de définir des offres d'allocations d'actifs qui prennent en compte les souhaits spécifiques de leurs clients, que ce soit en termes de fiscalité, de prise de risque, de rentabilité attendue, d'horizon d'investissement ou de supports.

A ce titre, le master constitue une formation d'excellence dans des domaines tels que :

- La fiscalité (personnelle et des dirigeants, du patrimoine, internationale)
- L'analyse du risque fiscal
- Le droit (famille, succession...)
- Les investissements immobiliers (du point de vue juridique, fiscal et financier)
- Les montages financiers, les stratégies de diversification, l'évaluation d'entreprise
- Le management de la relation commerciale.

A l'issue du Master à Gestion de patrimoine, le diplômé est capable de :

- Réaliser le bilan patrimonial d'un particulier (les actifs qu'il possède), tenant compte des caractéristiques de la personne, de sa famille, de sa situation financière et professionnelle, de son aversion au risque, de son histoire et de ses objectifs patrimoniaux.

- Concevoir des stratégies patrimoniales globales intégrant :

le couple rentabilité/risque des actifs dans lesquels le patrimoine peut être investi,

la transmission du patrimoine tenant compte de la fiscalité et des problématiques familiales,

les besoins financiers à venir,

les risques juridiques et fiscaux des montages proposés.

- Conseiller un épargnant individuel dans ses choix pour constituer un patrimoine, diversifier ses investissements, assurer la rentabilité de son épargne, préparer sa retraite ou envisager sa succession, dans un contexte français ou international.

- Définir des offres d'allocations d'actifs (financiers, immobiliers...) répondant aux souhaits et aux possibilités spécifiques du client...

- Faire de la veille juridique, fiscale et financière afin de faire évoluer les préconisations patrimoniales réalisées.

- Argumenter, convaincre et adapter les propositions dans une optique commerciale ; démontrer l'intérêt stratégique et financier de l'opération proposée.

- Coordonner le travail de spécialistes (notaires, experts-comptables, banquiers, assureurs, avocats, agents immobiliers et autres gestionnaires d'actifs).

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Banques/Finances/Assurances

- Audit et conseil

- Fusions & Acquisitions

- Notariat

- Droit

- Conseiller fiscal / Conseillère fiscale

- Gérant(e) de patrimoine

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

C1205 : Conseil en gestion de patrimoine financier

C1501 : Gérance immobilière

C1503 : Management de projet immobilier

K1902 : Collaboration juridique

C1207 : Management en exploitation bancaire

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

L'étudiant(e) titulaire d'un master 1 des domaines :

Droit ou gestion (université ou école).

attestant qu'il ou elle maîtrise les matières fondamentales d'un niveau de master 1 Finance,

et,

que le ou la candidat(e) ait eu(e) un score de 650 minimum au TOIEC ou de 400 minimum au TOEFL (le ou les scores devant avoir été acquis depuis moins de trois ans) peut accéder à la deuxième année dès lors qu'il ou elle a satisfait aux conditions d'admission propres à la commission pédagogique de l'IAE Gustave Eiffel de l'UFR de Sciences Economiques et de Gestion.

En cas de formation par apprentissage, le ou la candidat(e) devra avoir été recruté(e) par une entreprise en contrat d'apprentissage après la sélection universitaire

L'octroi du diplôme s'effectue après une formation en 4 semestres de M1 et de M2 décrits ci-dessous :

Descriptif des composantes de la certification :

Master 1 – semestres 1 et 2 – 60 ECTS

Semestre 1

UE 1 : Fondamentaux de la gestion (15 ECTS)

UE 2 : Environnement global 1 (15 ECTS)

Semestre 2

UE 3 : Fondamentaux de la finance (15 ECTS)

UE 4 : Environnement global 2 + Stage obligatoire d'une durée minimale de 3 mois qui peut débiter le 1er mars (15 ECTS)

Master 2 – semestres 3 et 4 – 60 ECTS

Semestre 3

UE 1 : Fiscalité (12 ECTS) :

- Fiscalité personnelle
- Fiscalité du patrimoine
- Fiscalité internationale
- Risques fiscaux

UE 2 : Droit (10 ECTS) :

- Droit de la famille
- Ingénierie juridique patrimoniale
- Ingénierie immobilière
- Droit de la gestion de patrimoine

UE 3 : Finance (8 ECTS) :

- Evaluation et transmission d'entreprise
- Gestion de portefeuille
- Mathématiques financières
- Produits financiers et d'assurance

Semestre 4

UE 4 : Pratiques professionnelles (30 ECTS) :

- Anglais
- Approche globale du patrimoine
- Stratégies patrimoniales
- Négocier et vendre
- Mémoire
- Expérience professionnelle

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

Par candidature individuelle	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	Cette formation est accessible via : - la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-906 du 23 août 1985) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique. - la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation. Tous les diplômes proposés à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne sont susceptibles de faire l'objet d'une VAP ou d'une VAE.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Accords institutionnels ou entreprises partenaires : - BNP Paribas Banque Privée - Société Générale - HSBC - LCL

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master publié au JO du 27 avril 2002

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

<http://www.u-pec.fr/pratiques/universite/observatoire-etudiant/enquetes-d-insertion-professionnelle-336228.kjsp?rh=1181035608921>

**Autres sources d'information :**

<http://www.iae.u-pec.fr/>

<http://fseg.u-pec.fr/>

[IAE Gustave Eiffel](#)

[Faculté de sciences économiques et gestion](#)

[Université Paris-Est Créteil Val de Marne](#)

[Statistiques](#)

**Lieu(x) de certification :**

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

61, avenue du Général de Gaulle

94010 Créteil Cedex France

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Institut d'Administration des Entreprises (IAE) Gustave Eiffel Mail des Mèches

61, avenue du Général de Gaulle

94010 Créteil Cedex France

**Historique de la certification :**

Remplacée par la fiche RNCP nationale n°32159